

PROCÈS VERBAL N° 5/2025 DU CONSEIL MUNICIPAL DE RAMBAUD (HAUTES-ALPES)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de Rambaud, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Pierre Gély, sous la présidence de **Monsieur le Maire, ROUX Lionel**.

Date de convocation : le 21 Juillet 2025

Présent(s): Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur DISDIER Eric, Madame TAIX Marie-Laure.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Monsieur Hervé SANDT pouvoir donné à Marie-Laure TAIX, Madame Agnès MARCELOT pouvoir donné à Lionel ROUX

Absent(s) excusé(s) : néant.

Absent(s) : néant.

Secrétaire de séance : Madame TAIX Marie-Laure

Nombre de conseillers : en exercice 8 ; Présents 6 ; Procurations 2.

Quorum : 6

Ordre du jour de la séance

N°1-2025-28 : Secrétaire de séance

N°2-2025-29 : Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

N°3-2025-30 : Choix des entreprises : création d'une voie et réseaux pour desservir la zone Devant Ville

N°4-2025-31 : Décision modificative n°2 Budget primitif général 2025

N°5-2025-32 : Validation des prêts bancaires pour investissement 2025

N°6-2025 : Questions diverses

Délibérations adoptées

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-28

Objet : Secrétaire de séance Conseil Municipal du 08/09/2025.

Monsieur le Maire expose : Que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Madame Marie-Laure TAIX pour remplir cette fonction.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-29

Objet : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28/07/2025.

Le compte rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers, chacun a pu en prendre connaissance. Monsieur le Maire, Lionel ROUX, précise que dorénavant les séances du Conseil Municipal donneront lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Chaque procès-verbal de séance sera mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Conseil Municipal pourront intervenir à cette occasion pour effectuer des rectifications le cas échéant au vu du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de son article L.2121-23 et R.2121-9. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 8 pour), d'approuver le procès-verbal de la séance du 28/07/2025 (ci-annexé). Chaque Conseiller municipal présent lors de ladite séance devra apposer sa signature à la fin du compte-rendu (ou alors mention devra être faite de la cause qui l'aura empêché de signer). Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-30

Objet : Choix des entreprises : création d'une voie et réseaux pour desservir la zone Devant Ville.

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

Vu la délibération n°2025-08 visa préfectoral du 01-04.2025 programmant les travaux **de création d'une voie pour desservir la zone « Devant Ville » et le futur lotissement.**

Vu la consultation lancée le 2 juin 2025 sur marches-publics.info et dans le Dauphiné libéré et Alpes et midi concernant ces travaux.

Vu la réception des offres dans les délais prescrits et la négociation des offres.

Vu la fourniture des éléments manquants ou mal nommés par l'entreprise pressentie dans les délais prescrits :

- Pièces administratives

- Note méthodologique
- Acte d'engagement, devis estimatif, bordereau des prix unitaires, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses administratives particulières.

Vu les estimations prévisionnelles des travaux.

Tranches	Délais - Préparation du chantier incluse	Dates	Montant HT
Tranche ferme	69 jours ouvrés (3 mois)	Été 2025	116 600,00 €
Tranche optionnelle	23 jours ouvrés (1 mois)	À la notification du démarrage de ladite tranche	23 000,00 €
Prestation Supplémentaire éventuelle	10 jours ouvrés (15 jours calendaires)	Été 2025	7 000,00 €

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 juillet 2025,
Considérant l'analyse des offres et le classement effectué selon les critères de la consultation

Hors PSE					
Critères	Prix (60)	Valeur technique (30)	Délai (10)	Note sur 100	Classement
JMTP	45,39	30,00	5,51	80,90	7
PISTONO	58,33	17,00	9,50	84,83	6
CGM	53,93	30,00	6,91	90,84	5
POINCELET	54,81	30,00	10,00	94,81	2
POLDER	55,85	27,00	8,44	91,29	4
ANDRE TP/ATT	60,00	30,00	5,14	95,14	1
AMCV	55,76	30,00	7,45	93,21	3
Compris PSE					
Critères	Prix (60)	Valeur technique (30)	Délai (10)	Note sur 100	Classement
JMTP	45,49	30,00	5,51	81,00	7
PISTONO	60,00	17,00	9,50	86,50	6
CGM	51,07	30,00	6,91	87,98	5
POINCELET	54,32	30,00	10,00	94,32	2
POLDER	55,54	27,00	8,44	90,98	4
ANDRE TP/ATT	59,29	30,00	5,14	94,43	1
AMCV	55,43	30,00	7,45	92,88	3

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- retenir l'offre suivante :

Groupement ANDRE TP/ALPES TERRASSEMENTS TRANSPORTS 1729, route de Briançon - 05000 LA ROCHETTE	Travaux	Montants	Délais
	Tranche ferme	88 456,62 €	17 jours ouvrés
	Tranche optionnelle	13 618,80 €	5 jours ouvrés
	PSE	7 000,00 €	
	Total	102 075,42 €	22 jours ouvrés

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives au marché et à notifier celui-ci à l'entreprise adjudicataire.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-31

Objet : Décision modificative n°2 Budget primitif général 2025.

La Commune de RAMBAUD doit contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence plusieurs emprunts qui doivent être inscrits au BP2025 pour financer ses investissements 2025.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 231 / OPNI	Immobilisations corporelles en cours	85 000.00	
	Total	85 000.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPNI	Emprunts en euros	85 000.00	
	Total	85 000.00	0.00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la proposition de Monsieur le Maire et autorise la décision modificative tel qu'énoncée ci-dessus. Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L. 2131-3 du CGCT.

Sens du vote : 8 pour

DELIBERATION N°2025-32

Objet : Validation des prêts bancaires pour investissement 2025

La Commune de RAMBAUD décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence plusieurs emprunts inscrits au BP2025 pour financer ses investissements 2025.

- 1. Emprunt Moyen Terme amortissable : 50.000€**
 2. • Durée d'amortissement : 25 ans
 3. • Taux d'intérêt : 3,89%
 4. • Amortissement : échéances constantes trimestrielles
 5. • Garantie : sans garantie
 6. • Frais de dossier : 0,15% du montant emprunté
 7. • Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle
- 2. Crédit Relais Attente Subventions (DETR 2024 et Département) : 20.000€**
 8. • Durée d'amortissement : 2 ans
 9. • Taux d'intérêt : 2,85%
 10. • Garantie : cession de créances Dailly notifiée

11. • Remboursement du prêt (capital + intérêts courus) au fur et à mesure de l'encaissement des subventions sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard à l'échéance prêt.
12. • Frais de dossier : 0,15% du montant emprunté

3. Crédit Relais Attente FCTVA : 15.000€ • Durée d'amortissement : 2 ans

13. • Taux d'intérêt : 2,85%
14. • Garantie : sans garantie
15. • Remboursement du prêt (capital + intérêts courus) au fur et à mesure de l'encaissement du FCTVA sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard à l'échéance prêt.
16. • Frais de dossier : 0,15% du montant emprunté

Les contrats seront transmis après réception de la décision modificative du BP2025 (inscription des emprunts en recettes d'investissements) et de la délibération d'emprunts enregistrée en préfecture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte les propositions de prêts ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne conduite de ce dossier.

Ainsi fait à Rambaud, les jours, mois et an susdits. Acte rendu exécutoire le jour de réception en Préfecture. Publicité conforme aux articles L. 2131-1 et L 2131-3 du CGCT.

Rapports des délibérés

N°2025-28 Secrétaire de séance
Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Néant.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur DISDIER Eric, Madame TAIX Marie-Laure).

N°2025-29 Approbation du procès-verbal du conseil municipal
du 16 Juin 2025
Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Néant.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur DISDIER Eric, Madame TAIX Marie-Laure).

2025-30 Choix des entreprises : création d'une voie et réseaux
pour desservir la zone Devant Ville
Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est tenue le 21 juillet dernier, en présence

des membres titulaires ainsi que du bureau d'études AEV, le marché a été attribué au groupement André TP / Alpes Terrassement Transport.

Sept entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Les candidatures ont été évaluées selon les critères suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 30 %
- Délai d'exécution : 10 %

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur DISDIER Eric, Madame TAIX Marie-Laure).

N°2025-31 : Décision modificative n°2 Budget primitif
général2025

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Monsieur le Maire nous informe de la nécessité d'inscrire sur le Budget Primitif le crédit en recette d'investissement pour les différents travaux prévus (voir délibération suivante).

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur DISDIER Eric, Madame TAIX Marie-Laure).

N°2025-32: Validation des prêts bancaires pour investissement
2025

Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Discussions, interventions : Monsieur le Maire nous informe avoir sollicité les banques pour un crédit bancaire afin de financer les opérations suivantes :

-enfouissement de la ligne HTA

-remplacement des menuiseries et du système de chauffage de la salle des fêtes

-

Le crédit agricole ayant le meilleur taux et proposant une répartition plus avantageuse pour la commune, il est proposé de contracter un prêt avec cette banque.

Délibération unanimement votée par le Conseil Municipal au scrutin public et à la majorité absolue (votants pour : Monsieur ROUX Lionel, Monsieur BETTI Alain, Monsieur BEYNET Marc, Monsieur ORCIERE Quentin, Monsieur DISDIER Eric, Madame TAIX Marie-Laure).

N°26-2025 : Questions diverses
Rapporteur(e) : M. Lionel ROUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs points d'actualité concernant la gestion communale :

1. Enfouissement de la ligne HTA
Un devis réactualisé a été reçu de la part de Territoire d'Énergie concernant les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension HTA. Le montant actualisé s'élève à 13 826 €.
2. Demande de recensement des éleveurs porcins
La commune a reçu un courrier officiel sollicitant l'identification et la liste des éleveurs porcins présents sur le territoire communal.
3. Livraison des repas – partenariat avec la commune de Chorges
Monsieur le Maire a rencontré les représentants de la commune de Chorges afin d'évoquer l'organisation de la livraison des repas durant la période estivale. Il ressort de ces échanges que ce service représente un coût particulièrement élevé pour la commune.

À ce titre, de nouveaux tarifs ont été proposés, qui seront applicables après délibération de la commune de Chorges à compter du 1er octobre 2025 :

- Repas scolaire : 7,54 € (contre 7,06 € actuellement), facturé ce jour aux familles à 5,86 €
- Portage de repas à domicile : 10,50 € (contre 9,24 € actuellement)
- Livraison seule : 4,91 €
- Tarif spécifique été, repas + livraison : 15,60 €

Afin d'adapter au mieux ce service à la réalité des besoins et à ses contraintes budgétaires, il a été décidé de rencontrer les bénéficiaires du portage de repas à domicile. Ces entretiens permettront de discuter ensemble des évolutions possibles et de rechercher des solutions.

En l'absence d'autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h30.

Monsieur le Maire Lionel ROUX	1er Adjoint Alain BETTI
2eme Adjoint Marc Beynet	3eme Adjointe Marie-Laure TAIX
Conseiller municipal Eric DISDIER	Conseillère municipale Agnès MARCELOT
Conseiller municipal Quentin ORCIERE	Conseiller municipal Hervé SANDT